



# BOUCLIER ÉNERGETIQUE : LE PLAFONNEMENT DU PRIX DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ ÉTENDU AUX ETI ET GRANDES ENTREPRISES

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DE PRAGUE

Décembre 2022

*Résumé : Le gouvernement tchèque a décidé d'étendre aux ETI et grandes entreprises, dans les mêmes conditions tarifaires que les ménages et PME, le bénéfice du plafonnement du prix de l'énergie, pour un coût supplémentaire pour l'Etat estimé à 1,6 Md € en 2023. Ainsi, ces entreprises paieront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, hors TVA et hors frais de distribution, 5 000 CZK/MWh (204€) pour l'électricité et 2 500 CZK/MWh (102€) pour le gaz, dans la limite de 80% de la consommation mensuelle la plus élevée des cinq dernières années. Si les modalités techniques de mise en œuvre restent à préciser, ce dispositif est bien accueilli par les représentants de l'industrie, inquiets de pertes de compétitivité. Ce dispositif de soutien s'ajoute au programme d'aide aux entreprises de 1,2 Md€ annoncé en octobre au titre des surcoûts énergétiques supportés en 2022.*

## **1/ En 2023, les ETI et les grandes entreprises bénéficieront, sous forme d'avances, d'un mécanisme de prix-plafond de l'énergie pour un coût estimé à 1,6 Md €.**

Sur la base de l'évolution du cadre temporaire de crise de l'UE pour les aides d'Etat, **le gouvernement a décidé d'étendre aux ETI et aux grandes entreprises le champ d'application de son bouclier tarifaire de l'électricité et du gaz qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**, alors que celui-ci était initialement limité aux ménages, services publics et aux PME<sup>i</sup>. Comme les PME raccordées au réseau d'électricité à haute et très haute tension et/ou dont la consommation annuelle de gaz est supérieure à 630 MWh<sup>ii</sup>, **les ETI et grandes entreprises bénéficieront du prix-plafond de l'énergie** (fixé hors TVA et hors frais de distribution à **5 000 CZK/MWh** pour l'électricité et **2 500 CZK/MWh** pour le gaz), ce tarif s'appliquant jusqu'à 80% de la consommation mensuelle la plus élevée des cinq dernières années.<sup>iii</sup>

Si les paramètres de mise en œuvre de ce mécanisme restent à déterminer (un règlement ultérieur est prévu pour janvier 2023 après notification de l'aide à la Commission), ce soutien, à la différence des ménages et des PME pour qui l'application du prix-plafond est automatique, prendrait la forme d'un **paiement anticipé**, après dépôt d'une demande d'aide par l'entreprise. Le montant demandé par chaque entreprise sera basé sur la **différence entre le prix contractuel de l'énergie et le prix plafonné**, en fonction d'un montant de consommation. Il est prévu une évaluation trimestrielle par le ministère de l'Industrie et du Commerce (MPO) des

demandes d'aide ainsi que des éventuelles situations de surcompensation des aides qui devront le cas-échant être restituées par les entreprises.

**Le coût total estimé de cette mesure en 2023 est de 40 Md CZK (1,6 Md €)** pour les seules ETI et grandes entreprises, portant le coût total du dispositif de plafonnement du prix de l'énergie à 170 Md CZK (**7 Md €, soit 2,4% du PIB**), que le gouvernement tchèque entend en partie financer par les prélèvements extraordinaires sur les secteurs bancaire et énergétique et le plafonnement des revenus des producteurs d'électricité dont les recettes combinées sont estimées dans le budget 2023 à 100 Md CZK, soit **4,1 Md €**.

En outre, les ETI et les grandes entreprises peuvent bénéficier, sous réserve de certaines conditions d'éligibilité, d'une aide publique sous la forme de **subvention pour la couverture d'une partie de leur surcoût énergétique de 2022**, mise en place par le gouvernement en novembre<sup>iv</sup>. **L'aide totale combinée du dispositif de plafonnement des prix et de ce dernier programme d'aide ne peut dépasser 4 M € par entreprise** (ou groupe d'entreprises) ; ces limites sont fixées à **100 M€** pour les entreprises intensives en énergie et **150 M€** pour une liste de secteurs identifiés comme vulnérables (annexe 1 du cadre temporaire de crise de l'UE). Après épuisement de ces plafonds, l'entreprise paiera l'énergie consommée au prix contractuel.

**2/ Ce dispositif de soutien, bien que complexe et dont certaines modalités restent encore incertaines, est bien accueilli par les représentants de l'industrie tchèque qui l'estiment essentiel pour préserver la compétitivité du pays**

Lors de la présentation de cette mesure en conférence de presse, le ministre de l'Industrie et le ministre des Finances ont souligné le calibrage ambitieux du soutien apporté aux entreprises tchèques, dont le niveau serait similaire aux autres pays de l'UE, usant du maximum de ce qu'offre le cadre temporaire de crise. Ce soutien permettra selon eux de **préserver la compétitivité des entreprises tchèques et d'éliminer le risque de désavantage concurrentiel** qu'aurait généré la mise en œuvre de programmes de soutien désordonnés par l'ensemble des pays européens.

Pour les représentants de l'industrie, qui plaident depuis plusieurs semaines pour la mise en place d'une mesure de régulation des prix, ce dispositif est le bienvenu par **la prévisibilité qu'il apporte aux entreprises sur leur facture énergétique pour 2023**, dans un contexte de grande nervosité de l'industrie, secteur clé de l'économie tchèque et par ailleurs très intensif en énergie. **La complexité et les incertitudes quant aux paramètres du déploiement de ce mécanisme** sont toutefois soulignées par la Confédération de l'industrie, qui appelle le gouvernement à négocier avec la Commission européenne une simplification du cadre temporaire de crise et à **clarifier rapidement les modalités de mise en œuvre du dispositif** (fixation des plafonds d'aide, méthode d'évaluation et règles de remboursement des éventuelles surcompensations). Ils appellent également à la recherche de leviers de soutien supplémentaires, ciblés sur les entreprises les plus touchées par les prix élevés de l'énergie.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Service économique de Prague  
Rédacteurs : SE de Prague

Pour s'abonner : [julie.muro@dgtrésor.gouv.fr](mailto:julie.muro@dgtrésor.gouv.fr)